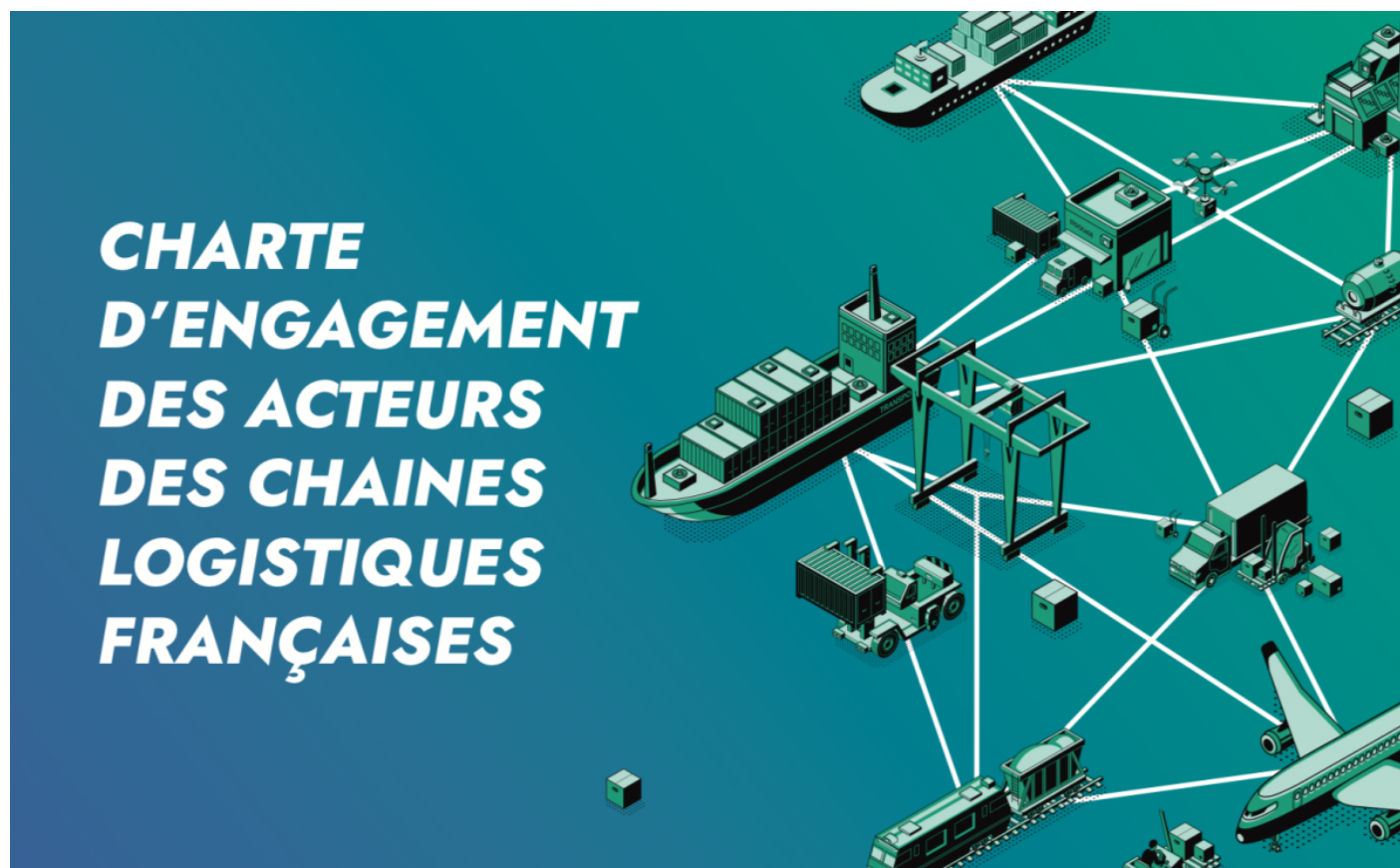


## Signature de la charte d'engagement des acteurs des chaînes logistiques françaises



La charte d'engagement des acteurs des chaînes logistiques françaises a été signée le 7 octobre dernier, au Ministère des Transports à Paris.

En présence de :

- [Jean-Baptiste DJEBARRI](#), Ministre délégué des Transports
- [Annick GIRARDIN](#), Ministre de la Mer
- [Anne Marie IDRAC](#), Présidente de [France Logistique](#)
- Les fédérations de transport routier (OTRE, Union-TLF et FNTR)
- Les représentants des chargeurs (AUTF)
- Les représentants des filières maritime, fluviale et ferroviaire françaises (AMCF, E2F, FFPM, UMPF, UNIM, UPF, VNF...)

L'ensemble des signataires de cette nouvelle charte soulignent l'importance stratégique des ports français tant au niveau national qu'international.

Les engagements pris (cf ci-dessous) sont primordiaux pour les ports français puisque ces derniers permettent un accès direct et interconnecté aux différents moyens de transport terrestres. Ainsi, le transport maritime, fluvial et terrestre se rejoignent dans cet accord pour un développement de la croissance économique française.

Les ports français et les filières maritime, fluviale et logistique françaises font preuve d'une efficacité remarquable, depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19. Les approvisionnements et les exportations nationales et internationales tant côté mer que côté terre, sont restés pleinement opérationnels.

L'OTRE Normandie, avec son Président Dominique BERTHAULD et son secrétaire général Philippe BONNEAU, a travaillé de près sur le dossier des ports français et souligne l'importance du respect de cette charte et leurs attentes.

Le respect de ces engagements sera mandaté par un comité de pilotage, placé sous l'égide du Comité France maritime, et pourra saisir le gouvernement pour proposer d'éventuelles améliorations qui répondraient à une meilleure efficacité et attractivité économique et logistique de la France.

#### **Retrouvez ci-dessous le détail des 4 engagements de cette charte :**

1. Les acteurs de l'écosystème portuaire sont déterminés à permettre un passage fluide et compétitif des marchandises, à l'instar des engagements de fiabilité sociale pris entre les partenaires sociaux pour associer les ouvriers-dockers à cette relance des ports français ;

2. Les armateurs, agents maritimes, commissionnaires, logisticiens et chargeurs sont favorables à la relance et au développement de ports français permettant d'assurer le transport fiable et compétitif des marchandises pour leurs clients. Ils s'engagent donc, en tant que donneurs d'ordre, à privilégier le passage des marchandises par les ports français, et ce, en encourageant le recours aux modes massifiés ;

D'autre part, ils s'engagent à aider au développement des filières stratégiques maritime, fluviale et ferroviaire françaises dans toutes ses composantes (transports de marchandises et de passagers, services) pour qu'elles soient à même de répondre aux demandes des donneurs d'ordre en toute situation, et d'intégrer leurs acteurs dans la chaîne logistique d'excellence française et les accompagner dans leurs démarches de modernisation et de transition énergétique, indispensables au développement de ces filières stratégiques ;

3. Les acteurs des chaînes logistiques et des filières maritime, portuaire, fluviale et ferroviaire françaises s'engagent à répondre à ces trafics, dans un souci permanent d'excellence opérationnelle et de compétitivité et à mettre en place un outil de transparence sur leurs performances ;

4. Cette charte constitue un des leviers de relance de l'activité économique de la France. Elle est un premier jalon de l'effort de relance de l'attractivité et de la compétitivité des ports français.

Les signataires de la charte s'engagent au nom de la solidarité nationale à œuvrer en faveur des ports français et des filières stratégiques maritime, fluviale et ferroviaire.

[Télécharger la charte d'engagement des acteurs des chaînes logistiques françaises](#)

[Télécharger le communiqué de presse officiel du ministère](#)